

Nanterre, le 30 mai 2014

L'Inspecteur d'académie
Directeur académique des services de
l'Education nationale,

**Information aux parents d'élèves délégués aux conseils d'écoles
Ville d'Asnières**

Le Directeur académique

Services départementaux
de l'Education nationale
des Hauts-de-Seine

Centre administratif
départemental
167/177 avenue Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex

<http://www.ia92.ac-versailles.fr>

Mise en place de la réforme des Rythmes Scolaires à la rentrée 2014

La nouvelle équipe municipale de la ville d'Asnières m'a signifié le 17 avril 2014 sa décision de remettre en cause les horaires arrêtés précédemment par le Conseil Départemental de l'Education Nationale sur proposition de la commune.

Vous avez été destinataires de plusieurs courriers de Monsieur le Maire vous indiquant sa volonté de rester sur une organisation de 4 jours d'école, confirmée par une délibération du conseil municipal du 28 avril 2014.

J'ai écrit le 12 mai 2014 à Monsieur le Maire pour lui indiquer :

- qu'une proposition nouvelle dans le cadre du décret initial du 24 janvier 2013 pouvait être faite
- qu'une proposition expérimentale dans le cadre du décret du 7 mai 2014 était également possible
- que dans les deux cas la proposition nouvelle éventuelle devrait m'être adressée avant le vendredi 6 juin

J'ai également précisé qu'à défaut, il serait de ma responsabilité d'arrêter l'organisation de la semaine scolaire.

Madame l'inspectrice a donc, avec l'ensemble des directeurs et directrices d'école, proposé des dates de conseil d'école pour débattre de propositions dans ce cadre.

Je rappelle à cette occasion que le vote du conseil d'école n'est formellement nécessaire que pour proposer une expérimentation dans le cadre du décret du 7 mai 2014.

Par contre, tout le monde comprend bien que si une discussion peut avoir lieu autour de la volonté de maintenir un rythme de 4 jours, en aucun cas un vote ne peut se tenir sur une proposition qui ne correspond pas à l'un des deux décrets. Au cas où un tel vote se tiendrait, il ne modifierait en rien mon obligation d'organiser le temps scolaire sur les bases réglementaires.

Je tiens à vous assurer de ma volonté, relayée par l'IEN de circonscription, de favoriser et d'entretenir un dialogue permettant d'offrir aux élèves d'Asnières les meilleures conditions pour la rentrée de septembre 2014.

Bien à vous.



Philippe WUILLAMIER

Copie : - Monsieur le Maire
- Madame l'IEN
- Mesdames et Messieurs les Directeurs d'Ecole